



École
**Madeleine-
Brousseau**

Procès-verbal - Conseil d'établissement de l'école Madeleine-Brousseau tenu le lundi 29 mars 2021 à 18 h 30 via Teams

Amélie Paré, présidente, Sylvie Correia, représentante au Comité de parents, Élisabeth Théoret, parent, Alain Boissé, substitut au Comité de parents, Samuel Busque, parent, Annik Paradis, enseignante, Chantal Beauclair, enseignante, Josée Monfils, enseignante, Julie Roy, technicienne au service de garde, Marie-Claude Grignon, secrétaire d'école, Éric Lemieux, directeur

Était également présente : Karine Bédard, directrice adjointe, Laurie Poirier, stagiaire de madame Chantal Beauclair

1. Mot de bienvenue

Amélie Paré, présidente, ouvre la rencontre, il est 18 h 32. Elle souhaite la bienvenue aux membres.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Annik Paradis.

CE-23-2020

3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 8 février 2021

Une modification est demandée au point Parole à la direction concernant les cours d'anglais. Il ne s'agissait pas d'une demande pour l'enseignement de l'anglais, mais plutôt un appel à la réflexion pour le futur.

Le procès-verbal modifié est adopté sur proposition de Chantal Beauclair.

CÉ-24-2020



4. Parole au public

Aucun public n'est présent.

Parole à la représentante du Comité de parents

Madame Correia, représentante au Comité de parents, présente les sujets abordés lors des 2 dernières séances de ce comité :

- Séance du 18 février
 - Sondage auprès des élèves (Loi 40)
 - Congrès FCPQ
 - Le Congrès virtuel de la FCPQ aura lieu du 25 au 29 mai 2021.
 - Prix Distinction Reconnaissance
 - Discussion en district
- Séance du 18 mars
 - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSP 2021-2022 à 2023-2024 / Liste et actes d'établissement des écoles et des centres 2021-2022 / Pour l'année scolaire 2021-2022 (Nouvelle consultation)
 - Fête des finissants en contexte COVID
 - Discussion des membres au sujet du sondage sur le service de dîneurs bonifiés

5. Parole à la présidente

Madame Paré confirme aux membres le choix du studio de photographies pour l'année scolaire 2021-2022. Il s'agit de La boîte blanche et la date prévue est le 28 septembre.

6. Parole à la technicienne du service de garde

Julie Roy, technicienne du service de garde dresse un portrait de la situation dans le contexte de la Covid.

Les enfants s'adaptent très bien. Plusieurs parents gardent leurs enfants à la maison lors des journées pédagogiques ce qui allège le travail avec les bulles. Les éducatrices travaillent à rendre agréable le temps passé au service de garde.

La période d'inscription au service de garde en ligne débutera le 6 avril.

7. Parole au directeur informations

Fermeture de classe

Suite à la fermeture d'une classe le 26 mars dernier, Monsieur Lemieux informe les membres de la procédure qui a été mise sur pied. Les élèves bénéficient d'un enseignement à distance jusqu'au 1^{er} avril. Ils seront en isolement jusqu'au 2 avril inclusivement.

Service de dîneurs bonifié

Monsieur Lemieux explique aux membres la différence entre un service régulier et un service bonifié. Il les informe qu'une consultation est mise sur pied seulement lorsqu'il y a une demande pour ce service et que le service régulier est le service offert par défaut.

Une période de questions s'ensuit.

Achats informatiques

Madame Bédard, directrice adjointe de l'école Madeleine-Brousseau a procédé à l'achat de 60 portables, de tablettes et de matériel pour la robotique grâce au jumelage de 2 mesures.

Monsieur Lemieux remercie les membres du comité TIC.

Dictée du directeur

Monsieur Lemieux donnera une dictée à tous les élèves de l'école le 1^{er} avril sur Teams. Les mots de vocabulaire ont été remis aux élèves. La classe fermée pourra aussi faire la dictée via le lien enregistré.

Jerusalema dance Challenge

Mesdames Cynthia Pilon et Amélie Grenier ont mis sur pied un projet qui a regroupé l'ensemble de l'école. Activité rassembleuse qui a nécessité 30 jours de préparation. Elles ont reçu beaucoup de commentaires élogieux de la part des parents et de la communauté. Cette activité fait partie des 5 activités rassembleuses qui créent un sentiment d'appartenance à l'école qui doivent être organisées tout au long de l'année.

Un échange s'ensuit.

8. Capsules : Formation obligatoire aux membres du conseil d'établissement

Monsieur Lemieux présente le dossier. À chaque séance du conseil d'établissement, les membres visionneront des capsules de formation. Ce soir les membres visionneront La capsule 4.

9. Attestation des montants reçus par l'établissement (adoption)

Monsieur Lemieux présente ce dossier.

L'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2020-2021 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2020-2021 demandent que les conseils d'établissement confirment au Ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation.

Éric Lemieux, directeur de l'école Madeleine-Brousseau a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En raison des circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2020-2021 ne porte que sur les mesures protégées suivantes :

- Aide alimentaire (15012);
- Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel) (15027);
- Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (15029);
- Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant (15031);
- Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes (15055);
- Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103);
- Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire (15104);
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186);
- Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (15200);
- Soutien à l'ajout de classes spéciales (15313).

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

Madame Amélie Paré demande le vote

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Alain Boissé il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

CÉ-25-2020

10. Campagne de financement C'est @ moi.ca (approbation)

Monsieur Lemieux présente le dossier. Il s'agit d'une campagne de financement intéressante qui ne demande aucun effort de notre part et qui présente un produit très utile pour identifier les objets des élèves. Cette année la campagne de financement a rapporté 28.30 \$ à l'école.

Sur proposition d'Amélie Paré la proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ-26-2020

11. Critères de sélection de la direction d'établissement Année 2021-2022 (approbation)

Avant de procéder à la lecture de ce point, monsieur Lemieux se retire. Il est 19 h 20. Les membres font la lecture du document. Ensemble, ils dressent la liste des critères de sélection de la direction d'établissement 2021-2022 qui sera par la suite acheminée à la direction générale.

Sur proposition de Julie Roy, la proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ-27-2020

12. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 19 h 34.

Il est proposé par madame Chantal Beauclair de lever l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité.

CÉ-28-2020

Amélie Paré, présidente

Éric Lemieux, directeur